

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 13 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 13 Octobre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :

Yohann HERVO, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE et Maïwenn COTILLARD

Absents excusés : Guy BURLOT (pouvoir à S. SOMMIER), Katia CARRÉE (pouvoir à Y. HERVO) & Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – X – 03

Objet : Retour sur la commission bâtiments : réfection des abribus, aménagement du local des chasseurs et devis pour le terrain de foot

La réfection complète de deux abribus (lieuxdits le Bourgneuf et les Quatre Chemins) est actuellement en cours et l'aménagement du local des chasseurs prend forme.

Le conseiller municipal délégué aux associations, Monsieur Bruno LE MAITRE, présente un devis de pare-ballons de 1 281,00 € HT produit par Intersport.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour et aucune contre,

VALIDE le devis Intersport de pare-ballons, pour un montant HT de 1 281,00 €.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 15/10/2026
Publication le 15/10/2026
AR Préfecture :




Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yohann HERVO

Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC




